



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle Aquitaine et Occitanie

LES EFFETS DE L'AMIANTE SUR LA SANTE

« RÉUNION D'INFORMATION DU 13 MARS 2023 »

Dr TAVAKOLI Camille, médecin du travail, Santé BTP 34

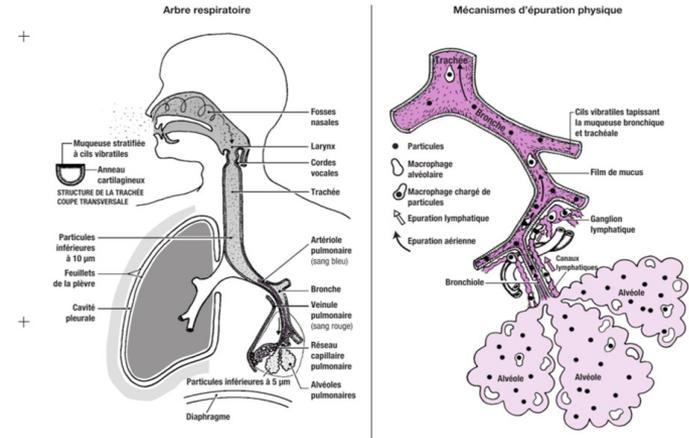
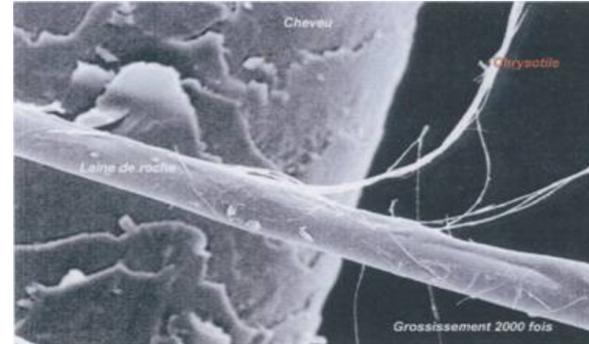
Ordre de grandeur

Amiante :

- diamètre des fibres unitaires de 0,02 à 1µm
- Un gramme d'amiante contient des milliards de fibres
- Rapport longueur/diamètre important

Pour comparaison :

- Cheveu : 70µm
- Fibre artificielle :
 - Laine de roche, laine de verre : 2 - 9 µm
 - Céramique : 1 - 3 µm



Mécanisme toxicologique des fibres

Le risque
persiste la vie
durant

✓ **Biopersistance** dans l'organisme : durée de rétention des fibres dans le poumon

- la dimension des fibres
- solubilité dans les milieux biologiques
- capacité à se transformer : division longitudinale « fibres se délitent » -----> fibrilles : 1 gr d'amiante = milliards fibres

✓ **Corps asbestosiques** : élimination lente ou stockage

✓ **Mécanisme d'actions des fibres**

- Effets fibres : mécanisme d'irritation
- Mécanisme physicochimique ++++ (réaction de surface , genèse de molécules mutagènes , interaction fibre –chromosome, induction enzymatique , libération de médiateurs chimiques)
- Facteurs de susceptibilité génétique individuelle

Effets de l'amiante sur la santé : affections non cancéreuses

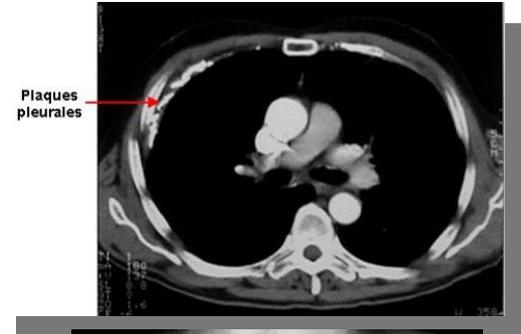
➤ Pleurésie

➤ Plaques pleurales

- latence environ 20 ans
- Asymptomatique
- Benin – considéré comme un marqueur d'exposition mais...
- Tableau MP 30b-Délai de prise en charge =40ans

➤ Asbestose (fibrose pulmonaire)

- latence environ 10 à 20 ans
- Risque et gravité dépendent du niveau et de la durée d'exposition
- Stable ou progresse vers l'insuffisance respiratoire chronique même après l'arrêt de l'exposition
- Pas de traitement
- Associé à un risque accru de cancer broncho-pulmonaire
- Tableau MP 30 A, DPC 35 ans, durée minimale d'expo 2 ans

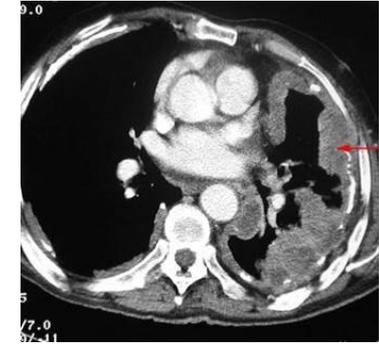


Effets de l'amiante sur la santé: affections cancéreuses

De la plèvre : Mésothéliome

- latence 30 à 40 ans
- Même pour des expositions de faible niveau
- Quasi spécifique d'une exposition antérieure à l'amiante
- Aucun traitement - survie < 12 mois
- Non tabac dépendant
- MP 30D, DPC=40 ans

Pas de dose
seuil



Du poumon : Cancer broncho-pulmonaire

- latence environ 20 ans
- Pas de spécificité - Guérison possible si diagnostic précoce
- Pronostic sévère
- Co-facteur = tabagisme
- MP 30C, DPC 35 ans sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans
- MP 30 bis, DPC 40 ans sous réserve d'une durée expo de 10 ans



Effets de l'amiante sur la santé: autres affections cancéreuses

- Larynx ; ovaire

- Etabli par le CIRC en mai 2009
- Confirmé par le rapport de l'ANSES en 09/22 qui demande la reconnaissance en MP

- Colorectal ; pharynx ; estomac ; oesophage

- Arguments en faveur d'une relation avec l'amiante
- Niveau de preuves moins important

- Mésothéliome péritonéal ; péricardique ; de la vaginale testiculaire

- Beaucoup plus rare que le mésothéliome pleural

Effets de l'amiante sur la santé

Cancer broncho-pulmonaire : Synergie tabac et amiante

| Risque de développer un cancer broncho-pulmonaire en fonction d'une exposition à l'amiante et/ou au tabac | | |
|---|------------------------|--------------------|
| | Non exposé à l'amiante | Exposé à l'amiante |
| Non exposé au tabac | 1 | 5,17 |
| Exposé au tabac | 10,85 | 53,24 |

D'après Hammon, Selikoff et Seidman

Effets de l'amiante sur la santé : Maladie professionnelle

Régime général : Tableau 30 et 30bis

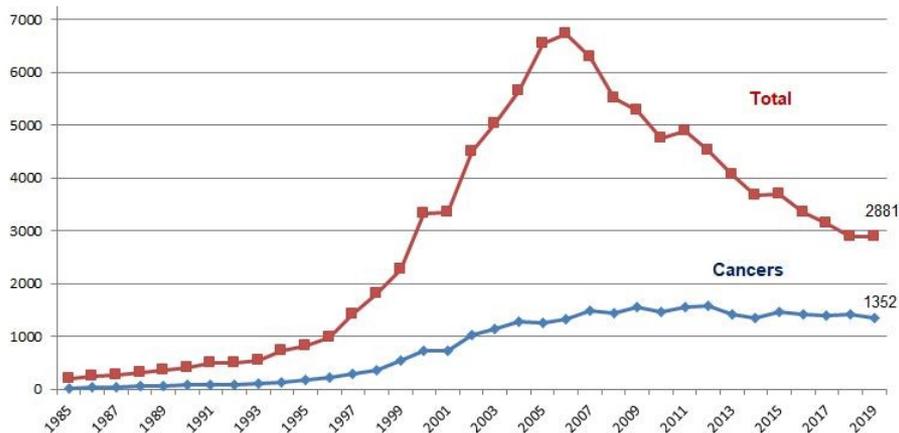
Régime agricole : Tableau 47 et 47bis

Depuis 2012, le mésothéliome est une **maladie à déclaration obligatoire**

Le nombre de déclarations de **pathologies bénignes** de la plèvre diminue depuis 2010.

Cela peut s'expliquer par l'évolution réglementaire en vigueur depuis 1997 :

- Interdiction de l'amiante
- Baisse de la VLEP.



Progression du nombre de maladies professionnelles liées à l'amiante reconnues par le régime général de la Sécurité sociale de 1985 à 2018
source : CNAM

Chaque année de 3 à 4 000 MP reconnues - C'est la deuxième cause de maladies professionnelles

Octobre 2011 : consensus des experts de l'HAS

Les bénéfices du dépistage par TDM Thoracique

- Pas de bénéfice médical** démontré à effectuer un dépistage par TDM Thoracique
 - ✓ des pathologies malignes (cancer broncho-pulmonaire et mésothéliome)
 - ✓ ni des pathologies non malignes (plaques pleurales, asbestose, fibrose pulmonaire).

- Existe un bénéfice social :**
 - ✓ Reconnaissance en maladie professionnelle liée à l'amiante
 - ✓ Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante = ACCATA (sous certaines conditions)
 - ✓ Plus largement, toute personne subissant les effets de l'amiante peut obtenir une indemnité pour son préjudice auprès du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) .

Perspectives pour le cancer broncho-pulmonaire ?

- ✓ Depuis 2011, des études préliminaires ont suggéré que la pratique d'explorations par scanner thoracique « faible dose » (STFD) chez les fumeurs pourrait permettre un diagnostic plus précoce du cancer bronchopulmonaire (CBP) et d'améliorer son pronostic.
 - ✓ Étant donné les doses réduites d'irradiation qu'elle délivre, l'idée d'en faire un instrument de dépistage des CBP a mené à la réalisation d'essais randomisés avec groupe témoin.
 - ✓ L'Académie nationale de médecine a analysé ces essais et rendu un avis en janvier 2021.
- ⇒ **En raison de nombreuses incertitudes persistantes, elle considère que l'utilisation du STFD ne peut être retenue actuellement en tant qu'instrument de dépistage programmé.**

Effets de l'amiante sur la santé

Les effets de la l'amiante sur la santé sont majoritairement **des pathologies au pronostic sévère sans traitement curatif et dont le dépistage n'améliore pas le pronostic.**

 En l'état actuel des connaissances scientifiques,
la seule mesure efficace de prévention des pathologies liées à l'amiante est :

**LA REDUCTION DE L'EXPOSITION DES SALARIES
A L'INHALATION DES FIBRES D'AMIANTE**



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie**